



PRÉFET
DE LA CHARENTE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 24 mai 2017

Vigilance sur les routes lors du week-end de l'Ascension

Depuis le début de l'année, **11 personnes ont perdu la vie sur les routes de Charente (contre 8 en 2016) dont 2 jeunes de 24 et 28 ans, des suites de l'accident survenu à Brillac, le 22 mai. De tels drames sont inacceptables.**

À la veille du week-end prolongé de l'Ascension, des directives ont été données aux services de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale afin d'assurer une présence visible et une sécurité accrue sur les axes routiers du département.

Ces opérations visent à prévenir et à sanctionner tous les comportements dangereux, les excès de vitesse ainsi que les conduites addictives.

Cette période est généralement l'occasion de nombreux déplacements qui génèrent des flux de circulation importants. **Le préfet de la Charente invite les automobilistes à la plus grande vigilance et rappelle les conseils de prudence pour des déplacements sécurisés :**

- Bien s'informer avant le départ, des conditions du trafic et de l'état des routes.
- Attacher la ceinture de sécurité de tous les passagers, à l'avant comme à l'arrière.
- Respecter les limitations de vitesse.
- Respecter les distances de sécurité entre les véhicules et les adapter à la densité du trafic et aux conditions météorologiques.
- Prendre le volant reposé et faire des pauses régulières.
- Éviter de consommer de l'alcool avant de prendre le volant.

Chacun, en cette période de trafic intense est acteur et responsable de sa propre sécurité et de celle des autres : dans 90% des accidents, il y a une transgression de la règle. Seul le respect de celle-ci permet d'éviter les drames de la route.

Toutes les prévisions de circulation sur le site de Bison Futé : <http://www.bison-fute.gouv.fr>

Service départemental de la communication interministérielle

Catherine PÉRON – catherine.peron@charente.gouv.fr – 05 45 97 62 37

Laura VALENTI – laura.valenti@charente.gouv.fr

 [Préfet de la Charente](#)

 [@Prefet16](#)
